

A1.20.3 Les articles contractés : "au, aux, du, des"



Les articles contractés au, aux, du, des s'utilisent avec les lieux, objets ou personnes.

1. Quand ils sont utilisés après les prépositions "à" "et" "de", les articles "le" et "les" se contractent.
2. Les articles "la" et "l'" ne sont jamais contractés. (ex : "Je vais **à la** boulangerie." ; Je vais **à l'** épicerie.")

Singulier À + le -> **Au** : Je vais **au** marché. De + le -> **Du** : Je viens **du** centre commercial.

Pluriel À + les -> **Aux** : Je vais **aux** courses. De + les -> **Des** : Je mange **des** légumes tous les jours.

1. Traduire et choisir la bonne réponse

1. Je vais _____ marché ce matin pour acheter des légumes.
a. aux b. du c. au d. à le
2. Je vais _____ courses après le travail.
a. aux b. au c. des d. à les
3. Je viens _____ centre commercial, il y a beaucoup de monde.
a. de le b. des c. du d. au
4. Je veux _____ biscuits, s'il vous plaît.
a. du b. de les c. des d. aux

1. au 2. aux 3. du 4. des

2. Réécrivez les phrases (QR: IA+)



1. Je vais à le bureau en bus.

2. Nous allons à les courses après le travail.

3. Il revient de le centre-ville.

4. Je parle de les vacances avec mes collègues.

5. Tu vas à les enfants après l'école.

6. Elle a besoin de les documents pour la réunion.
